

PROJET ELEVE : ÉLEVEURS-VÉTÉRINAIRES- ENVIRONNEMENT



23/08/2017

GESTION DU PARASITISME DES TROUPEAUX EN RESPECTANT L'ENVIRONNEMENT DANS LE RESEAU NATURA 2000 EN AUVERGNE

Depuis 2014, plusieurs structures animatrices de sites Natura 2000 auvergnats à enjeux "oiseaux", "chauves-souris" et "zone humides" se sont regroupées afin d'avoir des actions mutualisées visant à développer une gestion du parasitisme en élevage raisonnée et moins nocive pour l'environnement.

Cela grâce au projet ELEVE qui a pour objectif d'accompagner environ 30 vétérinaires et 60 agriculteurs dans une nouvelle démarche de gestion raisonnée du parasitisme des troupeaux sur des zones ciblées à forts enjeux environnementaux répartis dans l'ancienne région Auvergne.

Projet ELEVE : Éleveurs- vétérinaires-environnement

MEMOIRE METHODOLOGIQUE ET TECHNIQUE

SOMMAIRE

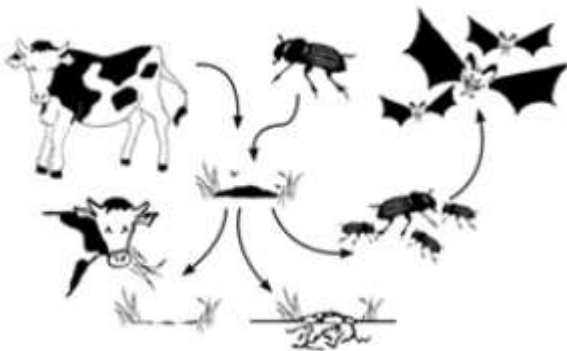
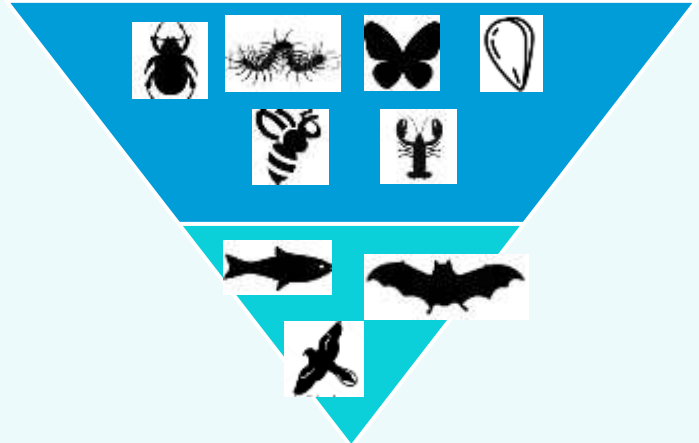
I – INFORMATIONS CONTEXTUELLES.....	3
II – DESCRIPTION DU PROJET.....	6
1. Phase opérationnelle.....	6
2. Phase de diffusion des connaissances acquises.....	7
3. Gouvernance du projet.....	7
4. Budget prévisionnel.....	8

I – INFORMATIONS CONTEXTUELLES

De nombreuses études scientifiques démontrent que **l'utilisation des antiparasitaires** pour traiter les troupeaux peut avoir de multiples **impacts négatifs sur les écosystèmes aquatiques ou terrestres**. En effet, certaines molécules utilisées conservent pendant plusieurs semaines, à l'abri de la lumière, une toxicité très marquée pour les organismes aquatiques et les insectes coprophages.

Plusieurs **espèces patrimoniales** sont ainsi susceptibles d'être affectées par l'usage massif et irraisonné de ces médicaments antiparasitaires :

- par intoxication directe : insectes coprophages, **invertébrés aquatiques, Écrevisse à pied blancs, moules perlières**, certains Lycènes, probablement les abeilles.
- par réduction de la ressource trophique que constituent les insectes coprophages : **Pie-grièche grise, Pie-grièche à tête rousse, Grand Rhinolophe...**
- par réduction de la ressource trophique que constituent les invertébrés aquatiques: **faune piscicole des rivières, lacs ou étangs.**



Zoom Chauves-souris et Pies-grièches

Les bouses des animaux d'élevage sont d'une importance capitale pour un bon nombre d'insectes, qui y trouvent le gîte et le couvert (insectes coprophages).

Ces coprophages constituent les proies de choix de plusieurs prédateurs insectivores, comme les Pies-grièches ou le Grand Rhinolophe. Ces espèces menacées se situent au cœur des préoccupations des sites Natura 2000 et des Plans nationaux d'action « Chauves-souris » et « Pies-grièches ».

Lors des périodes sensibles de leur vie (gestation, allaitement et premier envol des jeunes, constitution de réserves avant l'hiver), les grands rhinolophes sont très dépendants d'un petit bousier coprophage, dont ils se nourrissent. La raréfaction de ces proies contraint les mères et les jeunes à un effort supplémentaire pour s'alimenter, à un moment où ils sont très vulnérables. Ceci contribue à la diminution des effectifs que l'on constate actuellement sur les populations de cette chauve-souris.

Le rôle des insectes coprophages

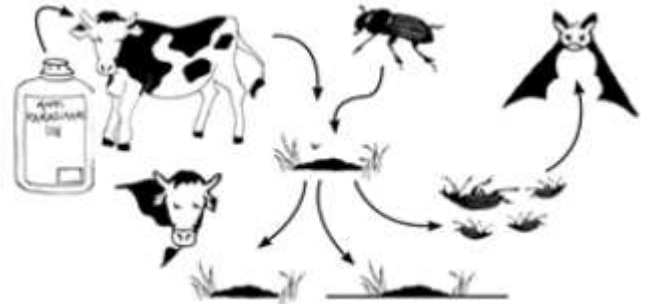
- Ils **intègrent la matière organique dans le sol**, améliorant ainsi sa qualité et la fertilité de la prairie ;
- Ils **améliorent la rétention en eau du sol** en creusant des galeries dans les couches superficielles de la terre ;
- Ils **décomposent les bouses**, augmentant ainsi la surface pâturée;
- En transportant sur leur carapace des microbes pathogènes pour certaines larves de parasites des bovins présentes dans les bouses, ils **contribuent à réduire la charge parasitaire de la prairie.**



Parasites et traitements médicamenteux

Tout herbivore élevé au pâturage héberge des parasites. Chez les bovins, les plus fréquents sont les strongles gastro-intestinaux, les strongles pulmonaires et la douve du foie. Nous constatons fréquemment que les éleveurs ne considèrent pas le parasitisme de leurs animaux comme un problème important dans leur élevage, mais plutôt comme un élément qu'ils pensent bien maîtriser, souvent au moyen de traitements systématiques récurrents, opérés sans une réelle démarche raisonnée : Les animaux sont bien souvent traités sans connaître par quels parasites ils sont infectés et sans savoir si leur niveau d'infestation est susceptible d'occasionner une réelle baisse de leur productivité. Les substances utilisées sont à large spectre, actives contre de nombreux parasites, et à forte rémanence, avec un effet prolongé dans le temps. Cette solution facile et sécurisante pour l'éleveur, n'est pas sans conséquences sur la santé des animaux et sur l'environnement...

Certaines de ces molécules ne sont pas entièrement transformées dans l'animal. Elles se retrouvent alors sous forme active dans les déjections et cela peut avoir des effets dramatiques sur les insectes coprophages des bouses. Les substances peuvent causer la mort des insectes ou empêcher leur bon développement. Dans certaines circonstances, l'utilisation d'antiparasitaires pour le traitement du bétail risque de réduire la taille des populations de nombreux insectes dans les matières fécales réduisant d'autant les services rendus par ces insectes coprophages.



L'emploi inapproprié de médicaments antiparasitaires a d'importants effets négatifs sur la vie sauvage. Mais ce n'est pas tout, le « **sur-traitement** » empêche la construction d'une bonne immunité chez les animaux d'élevage et favorise l'apparition de résistances des parasites aux médicaments administrés.

Parasites et milieux humides

Les milieux humides sont des zones de grande valeur écologique, dont l'entretien par un pâturage extensif est souvent bénéfique, voire nécessaire. Ce sont aussi des zones favorables au développement de certains parasites qui peuvent occasionner des troubles pathologiques, une baisse de croissance ou une diminution de la productivité pour les animaux d'élevage qui y pâturent. Cela contribue à la mauvaise image que les agriculteurs peuvent avoir de ces milieux dans leur exploitation et les conduit parfois à l'abandon ou au drainage de ces zones au sein de leurs parcelles. Le maintien d'une activité pastorale dans ces milieux ne peut se concevoir sans une gestion prophylactique des parasitoses comprenant l'utilisation de traitements antiparasitaires. Il convient donc de préserver au mieux l'équilibre biologique de ces écosystèmes fragiles des effets néfastes des molécules chimiques utilisées pour contrôler ce parasitisme.



Les insectes coprophages jouent un rôle important dans le recyclage de la matière organique et leur raréfaction, consécutive à l'utilisation trop fréquente de ces molécules, aura pour conséquence l'accumulation des déjections animales sur les pâtures, la multiplication des zones de refus et le développement d'une flore nitrophile. L'équilibre de l'écosystème prairial et le fonctionnement de ces milieux humides peuvent ainsi être fortement affectés.

Parasites et changements climatiques

Pour notre région, les modèles climatologiques prévoient une augmentation de la température moyenne, avec des hivers et des automnes plus doux et plus humides, des étés plus chauds et secs, ainsi qu'une apparition plus fréquente d'épisodes climatiques extrêmes (canicules, sécheresse ou au contraire pluviométrie abondante). Les hivers rigoureux permettaient, jusqu'à présent, un « assainissement » des pâtures en détruisant la majorité des larves de parasites qui s'y trouvaient. Des hivers plus doux favoriseront la **survie de ces larves, augmentant** de ce fait la **charge parasitaire** initiale des prairies au moment de la mise au pâturage.

Besoin des éleveurs

Une étude menée par le Groupement de Défense Sanitaire du Cantal dans son département montre que, sur 60 exploitations, 50% des agriculteurs recherchent avant tout le produit le plus « facile » à administrer. Seuls 5% des exploitants choisissent leur produit de traitement antiparasitaire avant tout pour son efficacité. **80% de ces mêmes exploitants sont demandeurs d'informations sur cette problématique** (conseil individuel, aides aux analyses...). Il existe donc une **marge de progression considérable** afin de raisonner l'utilisation de ces molécules et pour une meilleure prise en compte des zones humides.

La naissance du projet

Un réseau de structures animatrices de sites Natura 2000 et de plans nationaux d'actions (PNA), avec en tête la LPO Auvergne, s'est constitué afin d'identifier la faisabilité et les modalités d'élaboration d'un projet commun à l'échelle de l'Auvergne. Par la suite ce travail a été présenté à l'association des vétérinaires intervenant dans les élevages, le Groupement Technique Vétérinaire Auvergne (GTV Auvergne). Un accueil très favorable a été réservé au projet : plus de 20 vétérinaires sont volontaires pour mettre en place la démarche d'accompagnement et de réflexion pour la maîtrise du parasitisme



Photo Pierre Couble

Témoignage de Patrice CHASSARD

Éleveur de vaches Montbéliardes
Producteur de fromage « Saint-Nectaire fermier » à St-Diéry
Président de l'Interprofession Saint-Nectaire
Président du comité des Appellations d'Origine laitières,
agroalimentaires et forestières de l'INAO

Question : Quelles sont vos priorités en matière de gestion du parasitisme ?

Patrice Chassard : Avoir des animaux **en bonne santé** est une priorité pour mon élevage, et pour cela, je privilégie la **prévention** des maladies plutôt qu'une intervention lorsque celles-ci sont installées. Comme pour les autres pathologies, la maîtrise du parasitisme demande observation et réflexion.

Q : Quels intérêts voyez-vous pour votre élevage d'une démarche de gestion raisonnée du parasitisme ?

PC : L'équilibre biologique du sol de mes prairies conditionne la diversité florale de ces dernières et la qualité du fourrage. Pour obtenir un fromage AOP, il faut de bonnes prairies et un bon fourrage. Un usage trop fréquent et inapproprié d'antibiotiques ou de médicaments antiparasitaires en élevage **risque de dégrader cet équilibre par les résidus** de médicaments excrétés par les animaux traités.

Je commercialise 100 % de ma production de fromage d'Appellation d'Origine Contrôlée en vente directe. Le consommateur attend **un produit sain et de qualité**. Il est de plus en plus exigeant sur le mode de production qui doit respecter les animaux et être moins nocif pour l'environnement. Il s'inquiète des risques pour sa santé causés par la présence éventuelle de résidus de médicaments vétérinaires dans nos fromages.

Pour ces raisons, l'utilisation des molécules chimiques doit être **réduite au strict nécessaire**, en complément de mesures de gestion agronomique des pâtures adaptées aux cycles biologiques des parasites, et ciblés sur les seuls parasites qui représentent un réel risque dans mon élevage grâce à un diagnostic de laboratoire.

Q : Que peut vous apporter concrètement le projet EleVE pour la gestion du parasitisme de vos animaux d'élevage ?

PC : Le projet EleVE, que me propose mon vétérinaire, s'appuie sur une démarche de **conseil personnalisé** pour la prévention du parasitisme, sécurisé par des analyses de laboratoire. Ses objectifs de réduction de l'usage des médicaments antiparasitaires au « juste nécessaire » répondent très bien à mes attentes ; voilà pourquoi je souhaite m'y engager et j'encourage mes collègues producteurs de fromages AOP de la région Auvergne à faire de même.

II – DESCRIPTION DU PROJET

1. Phase opérationnelle

Protocole d'évaluation des pratiques antiparasitaires et des risques parasitaires sur les exploitations volontaires en 5 étapes :



1- Visite dans l'élevage (mise en place du partenariat éleveur/vétérinaire / animateur Natura 2000 ou PNA)

Avant la mise à l'herbe : présentation du projet par l'animateur et le vétérinaire, remise d'une « feuille de route » et d'un carnet de pâturage et d'enregistrement des traitements à remplir par l'éleveur.



2- surveillance des animaux en cours de saison de pâture

Réalisée par l'éleveur, qui en cas de toux, diarrhée ou amaigrissement sur ses animaux, devra contacter son vétérinaire, lequel effectuera alors des prélèvements pour objectiver une éventuelle pathologie parasitaire (strongylose respiratoire ou digestive) et prescrira un traitement adapté



3- Suivi de la biomasse de coprophages

Réalisé sur un échantillon de bouses dans les parcelles les plus adaptées après discussion avec l'agriculteur
(Ce suivi serait réalisé dans un objectif d'évaluation à long terme des impacts du projet sur la faune non cibles des molécules antiparasitaires).



4- Prélèvements et analyses réalisées à la rentrée en stabulation

Prélèvements réalisés par le vétérinaire sur les jeunes animaux de première année de pâture, analyses réalisées par le vétérinaire ou le laboratoire pour connaître les parasites présents dans l'élevage.



5- Entretien éleveur/ véto/ animateur Natura 2000 ou PNA après réception des résultats

Permettre d'analyser les pratiques de l'éleveur en matière de gestion du parasitisme, à la fois sur l'aspect sanitaire et sur l'aspect environnemental.

Conseils seront donnés à l'éleveur permettant d'améliorer sa gestion du parasitisme sur ces deux volets (mise en défens de zones humides, pâturage des bêtes sensibles dans les parcelles à faible risque, changement de système d'abreuvement... et proposition l'utilisation de traitements adaptés à l'exploitation pour traiter mieux et moins, pour éviter le développement des résistances et favoriser le développement de l'immunité.

La première année les étapes 1 à 5 sont réalisées, la seconde année seulement les étapes 2, 4 et 5 sont renouvelées. En effet l'étape 1 n'est plus nécessaire l'agriculteur connaissant la démarche du projet. L'étape 3 aura permis d'obtenir un indicateur vis à vis des coprophages en état zéro, ces mesures seraient à réitérer plusieurs années après le lancement du projet.

2. Phase de diffusion des connaissances acquises

1. Impression et **distribution des plaquettes « Maîtrise du parasitisme en zone naturelle »** à destination des **vétérinaires** élaborées par la Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires (SNGTV) en partenariat avec d'autres structures dont la LPO Auvergne

2. Impression et **distribution des plaquettes « Maîtrise du parasitisme en zone naturelle »** à destination des éleveurs élaborées par la SNGTV avec d'autres structures dont la LPO Auvergne

3. Rédaction et diffusion d'une **synthèse des audits** : sous forme d'un **rapport** et d'une **plaquette** accompagné d'un **dossier de presse**.

Cette synthèse devra préciser, en particulier la liste de l'ensemble des **préconisations**, le pourcentage des préconisations suivies et utiliser des **indicateurs**, comme la part d'exploitations pouvant améliorer la gestion du parasitisme de leur troupeau, le **nombre d'exploitations** ayant **diminué la quantité d'antiparasitaire** utilisée l'année suivant l'audit, le gain économique réalisé... Cette synthèse sera envoyée aux différents acteurs concernés et figurera sur les sites internet des partenaires. De plus, une plaquette à destination de l'ensemble des éleveurs de la région et reprenant les principaux points de cette synthèse sera réalisée et distribuée dans les cabinets vétérinaires.

4. Utilisation des **exemples pris dans les audits** dans les **formations aux éleveurs** existantes avec des invitations nominatives des agriculteurs et la rédaction d'un dossier de presse.

5. Rédaction d'articles **dans les bulletins, sites web** (des structures animatrices, des structures partenaires) présentant les **résultats de l'étude**.

6. **Restitutions orales**, prévues annuellement à l'assemblée générale du GTV Auvergne et ponctuellement dans le cadre du réseau rural Auvergne.

3. Gouvernance du projet

Le projet EleVE est porté par le **Groupement Technique Vétérinaire Auvergne**, en partenariat étroit avec la **LPO Auvergne**.

Le GTV Auvergne et la LPO Auvergne sont assistés, pour le mener à bien, des autres structures animatrices des sites Natura 2000 concernés; l'ensemble est constitué en groupe de travail.

D'autres partenaires collaborent au projet EleVE: SNGTV, CEN Auvergne, CEN Allier, SMAT du Haut Allier, PNRVA, Saint-Flour Communauté, CD 43, ADA Auvergne-Rhône-Alpes, GDS Cantal, UF CIVAM Auvergne, Lycée agricole de Saint-Flour.

A noter qu'une volonté de collaboration étroite a été validée avec l'association « **Santé poisson sauvage** » qui porte un projet d'étude sur les effets directs ou indirects des résidus de traitements antiparasitaires sur l'ichtyofaune.

L'information des structures agricoles est en cours (GDS, chambres d'agriculture, lycées agricoles...).

Le bon déroulement du projet sera présenté annuellement devant un comité de pilotage regroupant l'ensemble des partenaires et des structures agricoles intéressées.

4. Budget prévisionnel

Année	Total HT	Intitulé	Détails	Détail HT (€)	S/Total HT (€)	
2017	7 755 €	Coordination, animation				
		Groupes de travail, coordination		7 755 €	7 755 €	
2018	113 075 €	Acquisition des données : réalisation des audits				
		Visite de mise en place	1H de visite + forfait déplacement X 60 élevages		6 978 €	78 557 €
		Visite de rentrée de pâture + prélèvements	1H de visite + déplacement + frais d'envoi X 60 élevages		7 636 €	
		Visite d'audit annuelle	2H d'analyse de données + 2H de visite + déplacement X 60 élevages		23 945 €	
		Frais d'analyse de laboratoire			12 000 €	
		Accompagnement animateurs			18 000 €	
		Suivis d'indicateurs de terrain	stage M2 et frais de déplacement		10 000 €	
		Coordination, animation				
		Groupes de travail, coordination GTV			7 845 €	23 535 €
		Groupes de travail, coordination LPO			10 460 €	
		Gestion administrative et financière GTV			5 230 €	
		Diffusion de documents d'information aux vétérinaires				
		Conception des documents	SNGTV (convention avec MEDD relatif à la mesure Z1 du PNA milieux humides)			
		Impression des documents	budget animation natura 2000			
		Expédition des documents	Offert par les centrales d'achat			
		Diffusion des résultats				
		rédaction synthèse des audits GTV			2 615 €	10 983 €
rédaction synthèse des audits LPO			2 615 €			
Impression des documents	budget animation natura 2000					
Expédition des documents	Offert par les centrales d'achat					
Restitutions orales GTV			1 569 €			
Restitutions orales LPO			1 569 €			
Valorisation du projet sur site						
Conception d'une affiche/plaquette à imprimer			2 615 €			
2019	99 422 €	Acquisition des données : réalisation des audits				
		Visite de mise en place	1H de visite + forfait déplacement X 25 élevages		2 675 €	67 092 €
		Visite de rentrée de pâture + prélèvements	1H de visite + déplacement + frais d'envoi X 60 élevages		7 983 €	
		Visite d'audit annuelle	2H d'analyse de données+ 2H de visite + déplacement		25 033 €	
		Frais d'analyse de laboratoire			13 200 €	
		Accompagnement animateurs			18 000 €	
		Coordination, animation				
		Groupes de travail, coordination GTV			7 950 €	21 200 €
		Groupes de travail, coordination LPO			7 950 €	
		Gestion administrative et financière GTV			5 300 €	
		Organisation de formations à destination des éleveurs				
		Préparation et présentation	10 demi journées		2 650 €	2 650 €
		Frais de documentation pédagogique	SNGTV (convention avec MEDD relatif à la mesure Z1 du PNA milieux humides)			
		Diffusion des résultats				
		rédaction synthèse des audits GTV			2 650 €	8 480 €
		rédaction synthèse des audits LPO			2 650 €	
		Impression des documents	budget animation natura 2000			
Expédition des documents	Offert par les centrales d'achat					
Restitutions orales GTV			1 590 €			
Restitutions orales LPO			1 590 €			
TOTAL	220 252 €					

PROJET DE FINANCEMENT	Réponse appel à initiatives AE Loire Bretagne	110 000	49,77%
	Réponse appel à initiatives AE Adour Garonne	29 000	13,12%
	Natura 2000	46 000	20,81%
	Auto financement éleveurs	5 000	2,26%
	Auto financement profession vétérinaire	5 000	2,26%
	Recherche de financements	26 000	11,76%
	TOTAL	221 000	100,00%